

Le premier jour de Juillet Mil six cent  
 quatrevingt sept après la publication des bans  
 de mariage entre M<sup>re</sup> Simon Voisine et de  
 Dame Françoise Coyrard fille de M<sup>re</sup> Henry  
 Coyrard et de Dame Damielle Françoise  
 Voisine femme de M<sup>re</sup> Jean Voisine et de  
 Dame Michelle Lesbert et de Damielle Françoise  
 Coyrard fille de M<sup>re</sup> Henry Coyrard et de Dame  
 Renée Baillet tout de cette paroisse et de l'absence  
 de tout obstacle ou opposition ny empêchement a leur  
 mariage le curé tout signé les ay mariés et donné  
 la bénédiction nuptiale suivant les règles prescrites par  
 notre M<sup>re</sup> de Eglise M<sup>re</sup> Simon Voisine  
 étant assisté de son frere le sieur et son oncle M<sup>re</sup>  
 Voisine et de cette Damielle Françoise Coyrard  
 de son père, mère et frere et autres tout signés  
 Voisine Françoise Coyrard Voisine  
 M<sup>re</sup> Voisine Coyrard  
 gauldres  
 M<sup>re</sup> Voisine  
 Coyrard curé de  
 la Tour St Gelin

(Photo: JMG)

Mariage de François VOISINE et Marie Anne THION

2912.

Les six feuillets 1725  
fettes canoniquement  
personnes de Louis  
Jean Bardouillet



par les trois publica-  
tions demariages de  
Bardouillet par le diffi-  
cilement de son mariage  
par le sieur Jean Bardouillet  
différents Jeanne Blanchard  
au sieur ses pères et mères d'autre part les deux de cette parolle, n'ayant  
congru aucunie opposition ny empêchement de leur mariage au  
épousés les ledits parties de contentement des pronap avec grasses  
en leur présence et de l'ordonnance de marguillies de chaussy de Tomong  
l'ont signé ces deux d'après nous leur signeur

Pierre Sandureau l'inet

R. Martin

2913.

Therese la femme de Bonneau fille âgée de onze ans

2914.

Le dix sept 1725 après les trois publications faites canoniquement  
de leur mariage de personnes de François Costonne fils de  
deffunt les François Costonne et Françoise Corrand ses pères  
et mères d'un part de la parolle de la d'outre part de la parolle  
et de deffunt les mères amant Thion fils de deffunt et Thome Thion  
mère de deffunt et de deffunt François Martinneau au sieur ses pères et  
mères d'autre part de la parolle de la d'outre part de la parolle avec  
de l'outre en de l'outre feuillets de contentement des pronap avec grasses  
congru aucunie opposition ny empêchement de leur mariage au  
épousés les ledits parties de contentement des pronap avec grasses  
en leur présence et de l'ordonnance de marguillies de chaussy de Tomong  
l'ont signé ces deux d'après nous leur signeur

Crispin Vigney

Maria Thion

Françoise François Coy ratz  
marquillies de chaussy

de la parolle de chaussy I Courquell

Archevêque de Bourges de la parolle de

R. Martin

Martineau curé de Trucy (gaugny)

2915.

Les six feuillets 1725 de Marie Thion  
fettes canoniquement de personnes de  
fille de deffunt deffunt et de deffunt de deffunt  
épousés les ledits parties de contentement des pronap avec grasses  
en leur présence et de l'ordonnance de marguillies de chaussy de Tomong  
l'ont signé ces deux d'après nous leur signeur

R. Martin